

BGer 7B_145/2026 vom 18. Februar 2026

Bundesgericht, 2026-02-18, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_7B_145_2026

FR: TF 7B_145/2026 du 18 février 2026

IT: TF 7B_145/2026 del 18 febbraio 2026

Erwägungen

E. 1

Par acte du 16 janvier 2026, A. _____ a interjeté un recours en matière pénale au Tribunal fédéral contre l'arrêt de la Chambre pénale de recours de la Cour de justice de la République et canton de Genève du 16 décembre 2025 (cause 7B_74/2026).

Par acte du 2 février 2026, A. _____ a interjeté un second recours en matière pénale au Tribunal fédéral contre cet arrêt (cause 7B_145/2026).

Par courrier du 9 février 2026, le Tribunal fédéral a invité le recourant à préciser s'il maintenait ses deux recours, respectivement s'il en retirait un.

Par courrier du 11 février 2026, A. _____ a déclaré retirer le recours interjeté le 2 février 2026.

E. 2

Il y a par conséquent lieu de prendre acte du retrait du recours dans la cause 7B_145/2026 et de rayer la cause du rôle (cf. art. 32 al. 2 LTF), sans frais judiciaires au vu des circonstances, en particulier de l'état de la procédure (cf. art. 66 al. 1

in fine et 2 LTF).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.